

Participez à la Journée franco-allemande pour favoriser la diversité !

Appel à projets

Octobre 2019

Si vous avez envie d'agir en faveur de la diversité, organisez une action encourageant le vivre-ensemble !

Dans un climat social tendu et au vu de la montée des populismes en Europe, l'OFAJ s'associe à l'appel des ministres de l'éducation nationale Jean-Michel Blanquer et plénipotentiaire fédéral chargé des relations culturelles franco-allemandes Armin Laschet en plaçant sa **Journée franco-allemande 2020** sous le signe de la lutte contre toute forme de discrimination.

Le 22 janvier prochain, fêtez avec nous la 17^{ème} édition de l'amitié franco-allemande ! Des projets innovants portant sur l'ouverture à d'autres cultures seront privilégiés.

Délai

La date limite du dépôt des candidatures est le **11 novembre 2019**.

Pour ce faire, veuillez remplir le formulaire en ligne ici :

<https://www.ofaj.org/formulaires/formulaire-de-candidature-pour-la-journee-franco-allemande-2020.html>

Conditions de participation

Avec cet appel à projets, l'OFAJ soutient les nombreux événements organisés autour du 22 janvier, qui auront lieu entre le **18 janvier et le 9 février 2020**, et stimule l'intérêt pour la coopération franco-allemande au sein d'une Europe élargie.

La forme que prendra le projet est libre : événement sportif, musical ou culturel, projet multimédia, spectacle, excursion, exposition, pièce de théâtre, rencontre, flash-mob...

Les porteuses et porteurs de projets peuvent être des établissements scolaires et universitaires, personnes individuelles, des jeunes ou des associations et fédérations de jeunesse, des maisons ou associations de quartier, des institutions, des comités de jumelage, etc.

Sélection

Priorité sera donnée aux projets :

- ouverts aux jeunes éloignés de la mobilité
- sensibilisant à la lutte contre les discriminations
- dont la thématique est en lien avec l'actualité européenne

2 / 3

- organisés dans des lieux publics
- organisés par les jeunes et pour les jeunes
- innovants et créatifs

Groupes cibles

Jeunes des quartiers politiques de la ville, groupes scolaires, lycées professionnels, jeunes qui n'ont pas encore participé à un échange, secteur universitaire...

Financement et soutien

L'OFAJ soutient les projets sélectionnés dans le cadre **d'une subvention forfaitaire de 300 €**, conformément à l'article 3.5.5. des *Directives* de l'OFAJ sur les manifestations et partenariats particuliers.

Les projets sélectionnés seront publiés sous la forme d'une carte interactive sur le site internet de l'OFAJ afin de les soutenir dans leur communication.

L'OFAJ encourage vivement les porteuses et porteurs de projets à s'appuyer sur d'autres financements (organisations, fondations, entreprises etc.) tant que la visibilité de l'OFAJ est assurée.

L'élaboration des contenus, la préparation logistique ainsi que la réalisation des projets incombent aux porteuses et porteurs de projet.

Communication et visibilité

Les projets seront visibles sur une carte interactive. L'OFAJ peut utiliser les images, la musique et les vidéos publiées sur ce site pour ses propres publications.

Les responsables des projets sélectionnés s'engagent à rendre visible la participation de l'OFAJ (p.ex. en utilisant la bannière officielle, le *logo* OFAJ sur supports de communication et le hashtag #JFA20 ou #DFT20 sur les réseaux sociaux et le site internet).

De plus, ils s'engagent à informer les médias sur leur projet et sur la participation de l'OFAJ et à fournir la documentation illustrant la visibilité de l'OFAJ. L'OFAJ met à disposition des porteuses et porteurs de projet un kit de communication comprenant un communiqué de presse type, ainsi que de la documentation sur les programmes de l'OFAJ, des objets promotionnels et une bannière web.

Dépôt des candidatures

La sélection des projets sera réalisée par l'OFAJ et les porteuses et porteurs de projets seront informés fin novembre. Les porteuses et porteurs de projet sélectionnés devront renvoyer la convention signée **en original par la poste en double exemplaire**.

Un seul formulaire de candidature peut être envoyé par projet. Si plusieurs partenaires organisent un projet commun, l'un des partenaires se porte candidat au nom de l'ensemble des partenaires.

3 / 3

Les porteuses et porteurs de projets s'engagent à informer l'OFAJ de toute modification qui aurait lieu après la sélection du projet (lieu, date, contenu).

Décompte de la subvention

Jusqu'au 22 mars 2020 au plus tard, les justificatifs suivant devront être envoyés à l'OFAJ à l'attention de Florence Saby-Siskos par la poste :

-un rapport (1 page A4 avec un bilan du projet, les indications chiffrées sur le public touché et la part des jeunes ayant moins d'opportunités et les enfants de moins de 12 ans)

-une documentation audiovisuelle justifiant la visibilité de l'OFAJ (soit un film, des photos (Instagram), site Internet et/ou des coupures de presse etc.) :
Merci d'envoyer uniquement les justificatifs audiovisuels pour lesquels vous vous êtes assurés de posséder les droits d'utilisation à l'image !

-la convention signée en double exemplaire en original

-un RIB

Uniquement les dossiers complets pourront être acceptés. Les décomptes reçus après le 22 mars 2020 ne seront pas être traités.

Calendrier

- **11 novembre 2019** : date limite de dépôt des candidatures
- **Mi-novembre 2019** : sélection des projets par l'OFAJ - Communication de la décision aux porteuses et porteurs de projets
- **Début décembre 2019** : envoi du kit de communication aux porteuses et porteurs de projets
- **Mi-janvier 2020** : mise en ligne de la carte interactive avec les projets
- **18 janvier au 9 février 2020** : réalisation des projets
- **Jusqu'au 22 mars 2020 au plus tard** : envoi des rapports, de la documentation, de la convention signée en double exemplaire et du RIB

Contact

Florence Saby-Siskos et Daniela Schwegler jfa-dft@ofaj.org

Tél : 01 40 78 18 32

Tél : +49 30 288 757 0